

Protéger l'habitat de la tortue des bois

Acton Vale, le mercredi 15 juillet 2020 – La tortue des bois est une espèce considérée menacée au Québec et au Canada. L'Organisme de bassin versant de la Yamaska travaille avec des propriétaires terriens où vivent des populations de cette espèce pour s'assurer de leur rétablissement sur le territoire. Un projet en ce sens est en cours depuis 2017 et est basé sur la protection de leur habitat.

Certaines pratiques agricoles nuisent aux tortues des bois. La fauche des champs où elles se trouvent arrive au premier rang des menaces qui les guettent. C'est en effet là qu'on les retrouve en début de saison pour profiter du soleil. La disparition des bandes riveraines ou le fait qu'elles soient inadéquates est un autre facteur qui les menace puisqu'elles se rendent dans les bandes riveraines pour se nourrir.

Les déplacements des tortues des bois sont aussi sources de danger pour ces animaux. Elles sont vulnérables lorsqu'elles traversent des routes pour aller à des sites de ponte. C'est l'une des problématiques vécues au Royaume Mac, une pourvoirie à Saint-Théodore-d'Acton que traverse la rivière Renne. Le propriétaire de l'entreprise, Michel Courtemanche, a bien accueilli les propositions de l'OBV pour réduire les risques pour ces reptiles sur ses terres. Des sites présagés de ponte ont été aménagés et des sites existants ont été bonifiés pour inciter les femelles à s'y rendre pour pondre leurs œufs, leur évitant ainsi de pondre dans les sentiers dont le passage de véhicules tout-terrain les menace. Du sable a par ailleurs été déversé dans les sections problématiques des sentiers pour décourager les tortues d'y pondre ou de s'y aventurer.

L'OBV Yamaska a lancé un plan de trois ans (2019-2022) pour mieux protéger ce reptile. Une première phase (2017-2019) avait déjà eu lieu. Dans le nouveau plan, quatre secteurs dans le bassin versant sont visés : rivière Yamaska à Bromont, les ruisseaux Quilliams et Alder à Lac-Brome et rivière Le Renne à Acton Vale. Le plan repose sur plusieurs actions :

1. Aviser les propriétaires si leurs bandes riveraines ne respectent pas les normes;
2. Assurer un suivi de populations de tortues des bois pour les quatre secteurs concernés;
3. Rencontrer les propriétaires riverains des segments de cours d'eau ciblés, les sensibiliser à la présence de tortues des bois et leur parler du plan de protection de l'espèce;
4. Rédaction et remise de cahier de propriétaires contenant des recommandations pour améliorer la qualité de l'habitat des tortues des bois sur leur terrain;
5. Accompagner les propriétaires pour la mise en place des recommandations reçues;
6. Réaliser des travaux d'aménagement, dans le cadre de projets pilotes, dans des secteurs où des tortues des bois vivent pour s'assurer que les femelles ne s'aventurent pas dans

les sentiers fréquentés par des VTT ou qu'elles n'y pondent leurs œufs (projet en cours à la pourvoirie au Royaume Mac);

7. Intégrer la protection des tortues des bois dans les schémas d'aménagement des MRC d'Acton, de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi pour que les responsables de l'aménagement des territoires en tiennent compte dans leur planification.

«La tortue des bois et la participation exemplaire des partenaires nous amènent à réussir quelque chose de rare: réunir des intervenants municipaux, de MRC, des propriétaires privés et des agriculteurs pour protéger une espèce sensible et adresser des enjeux importants de l'aménagement du territoire», soutient Michel Landry, gestionnaire de projets à l'OBV Yamaska. «C'est un beau projet de collaboration et d'écoute concernant des enjeux pour lesquels il n'est pas toujours facile de trouver un terrain d'entente. Dans ce cas-ci, tous le monde y gagne... surtout la tortue!»

Le plan est rendu possible grâce à un appui financier de 78 000 \$ de plusieurs partenaires : Fondation de la faune du Québec, Programme d'intendance de l'habitat d'Environnement et Changements climatiques Canada, ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs, Royaume Mac (13 300 \$), Zoo de Granby, Corridor appalachien et OBV Yamaska.

L'OBV Yamaska, est une table de concertation mandatée par le gouvernement pour élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), en faire la promotion et suivre sa mise en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'eau du bassin versant de la rivière Yamaska. La mission de l'OBV et les objectifs du PDE s'inscrivent dans le cadre d'une gestion durable de l'eau.

-30-

Renseignements

Michel Laliberté

Responsable des communications

michel.laliberte@obv-yamaska.qc.ca

Cellulaire : 450 578-2015

www.obv-yamaska.qc.ca